



Une vengeance qui va trop loin....

Par **flyfaraway**, le **26/06/2011** à **17:16**

Bonjour.
Pour me venger d'un ancien ami pas sympa, j'ai mis en ligne une annonce de location d'un faux logement avec son téléphone.
Celui-ci m'a dit qu'il avait porté plainte pour harcèlement moral (3 sms envoyés depuis le portable d'une amie) et usurpation d'identité, et qu'il pourrait me retrouver avec mon adresse IP.
J'ai retiré l'annonce, mais tout de même, j'ai peur que cette histoire aille loin.
Croyez vous qu'il ai vraiment pu porter plainte pour si peu, et qu'est-ce que je risque?
Merci de votre aide,
Clémence.

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **17:47**

C'était votre ex ? Les envois de SMS datent de quand EXACTEMENT ?
Vous avez utilisé de son n° de téléphone induement, le n° de téléphone est une donnée personnelle, et vous lui avez causé préjudice

Par **flyfaraway**, le **26/06/2011** à **19:37**

Non, ce n'était pas mon ex, c'était mon colocataire.
Ce ne sont pas les SMS qui m'inquiètent, ils ne lui portaient pas préjudice, il y en avait 3 ou 4 (je lui faisais croire que j'étais une belle inconnue qu'il avait rencontré quelque part). Mais plutôt l'annonce avec son numéro de téléphone, même si je l'ai retiré aujourd'hui, et que ça n'a pas bien duré longtemps!
Mais bon, les flics ont d'autres chats à fouetter que ça, non?
Cela ne me dit pas ce que je risque!

Par **mimi493**, le **26/06/2011** à **20:11**

s'ils maintient sa plainte, non, surtout que c'est aisé pour eux et que le délit d'usurpation d'identité par internet est un tout nouveau délit introduit par une loi phare du gouvernement, LOPPSI2

Par **flyfaraway**, le **26/06/2011** à **20:12**

Ouais, enfin c'était que son numéro de téléphone aussi, faut pas exagérer!